

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58  
mairie.auger.60@wanadoo.fr

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du jeudi 20 Février 2003.

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**Présents :** R.Jezierski, P.Bellonnet, F.Frizon, E.Herbain, V.Joly,  
F.Mommelé, M.Sagie.

**Absents excusés :** F.Dalongeville, S.Derriche, L.Desmet, F. Meunier.

Le Conseil Municipal convoqué, le 14 Février 2003, se réunit sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Vote du Compte administratif 2002.
- 2) Vote des quatre taxes.
- 3) Vote du Budget primitif 2003.
- 4) Vote du compte de gestion 2002.
- 5) Délibération concernant une demande de subventions pour le zonage d'assainissement.
- 6) Délibération sur la demande d'adhésion de la commune d'Eméville au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Automne.
- 7) Délibération concernant la renégociation des emprunts de la commune.
- 8) Délibération pour le règlement des factures à l'entreprise Marot.
- 9) Point sur la répartition des tâches entre élus.
- 10) Questions diverses.

### **1)Vote du Compte administratif 2002**

Madame Joly, présidente de la commission budget, présente le compte administratif 2002.

Le Compte administratif 2002 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **76 976.54 Euros** et fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de **45 732.27 Euros**.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.

Le compte administratif 2002 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal **Décide** sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit : Ligne 002 en recettes **76 976.54 Euros**

### **2) Vote des quatre taxes.**

Il s'agit de : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire fait valoir que les statistiques de l'INSEE mentionnent une augmentation du

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58  
mairie.auger.60@wanadoo.fr

coût de la vie de 1,9% en 2002. Afin de maintenir le niveau des recettes de la commune un ajustement en conséquence des taxes est nécessaire.

Un réajustement de 1.9% représentera en moyenne une majoration comprise entre 3 et 10 euros selon les taxes Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajustement dans cette proportion quatre taxes.

## 3) Vote du Budget primitif 2003

La commission budget s'est réunie à plusieurs reprises pour préparer en collaboration avec la Perception le budget primitif 2003.

Ce budget conditionne notamment les diverses subventions nécessaires à la réalisation des projets communaux. Pour 2003, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de :

- 1) 236 215.95 € pour la section de fonctionnement (252684.47 € en 2002)
- 2) 234 542.69 € pour la section d'investissement (168147.37 € en 2002)

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse et la gestion rigoureuse du budget 2002 va permettre l'autofinancement de certains projets.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux décidés notamment :

- Cuve incendie Villeneuve : 71.748.70€.
- Inondations de Saint Mard : 83.906.43€.
- Achat de terrain : 31.400.51€
- Étude assainissement : 12.195.92€.
- Remise en état des locaux sportifs : 12.197€.
- .Achat de panneaux de signalisation routière : 4574€.
- Renforcement de l'éclairage public : 1251€.

Après lecture et examen des différents chapitres et articles, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

## 4) Vote du Compte de Gestion 2002

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2002, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2002 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58  
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2002 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 5) Délibération concernant la demande de subventions pour le zonage d'assainissement.

Les dossiers concernant les demandes de subventions pour le zonage d'assainissement qui ont été préparés par l'équipe municipale en collaboration avec les administrations concernées sont prêts.. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions.

## 6) Délibération suite au souhait de la commune d'Eméville d'adhérer au Syndicat Intercommunal.

Monsieur le Maire fait part suite à un courrier du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la vallée de l'Automne du souhait de la commune d'Eméville d'adhérer au Syndicat Intercommunal.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L. 5212-26, stipule que les communes autres que celles primitivement syndiquées, peuvent être admises à faire partie du Syndicat Intercommunal avec le consentement du Comité. Les conseillers Municipaux doivent obligatoirement être consultés et délibérer dans un délai de quarante jours à compter de cette notification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Eméville au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Automne.

## 7) Délibération concernant la renégociation des emprunts de la commune.

Une demande de réaménagement des cinq emprunts de la commune souscrits lors de la précédente mandature à été faite auprès des deux organismes bancaires concernés. Une proposition, ajustée aux meilleurs taux en vigueur est acceptée par l'ensemble du conseil municipal qui, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour le réaménagement de ces emprunts.

## 8) Délibération concernant le règlement des factures à l'entreprise Marot.

Il s'avère après vérification qu'une dépense engagée en décembre 1998 pour le nettoyage et la réfection des gravures du monument aux morts n'a pas été régularisée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres accepte de procéder au règlement de cette facture arriérée pour un montant de 564.06 €.

## 9) Point sur la répartition des tâches entre élus.

Ce point est reporté à la prochaine réunion suite à l'absence de plusieurs conseillers

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58  
mairie.auger.60@wanadoo.fr

## 10) Questions diverses

Le comité des fêtes souhaite organiser, sur proposition et en collaboration avec Monsieur Eric Kowalski de Villeneuve, une course à pied ouverte à tous le 14 Septembre 2003 :-1km pour les enfants et 5kms pour les adultes.

Le conseil approuve à l'unanimité cette initiative. Une réunion préparatoire aura lieu le 5 Mars à 19 heures.

Une manifestation sur le thème « Auger-Saint-Vincent, village de la Prévention routière » est en cours de préparation avec le concours de la Prévention routière, des pompiers et de la gendarmerie.

La date du prochain conseil municipal est fixée au Mardi 1<sup>er</sup> avril. Les prochaines réunions du conseil auront lieu désormais les premiers mardis de chaque mois.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à vingt et une heures.**

**Le Maire**

**Le secrétaire**

**Les membres du Conseil municipal**